



# *Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans*

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : [msfio.ca](http://msfio.ca)

Courriel : [info@msfio.ca](mailto:info@msfio.ca)

## **Affaires municipales**

Ce mois-ci, le conseil a d'abord, comme chaque mois, adopté les résolutions administratives usuelles. Les autres points à souligner, qui ont fait l'objet de décisions, furent d'abord l'octroi d'un mandat à la firme Morency, société d'avocats, pour représenter la Municipalité dans un dossier de demande introductive d'instance pour jugement déclaratoire et pourvoi en contrôle judiciaire.

Ensuite, le conseil a résolu de renouveler l'appui à l'Association Bénévole de l'Île-d'Orléans par le versement de la somme de 1 000 \$ pour la période 2019-2020.

## **Services d'urbanisme municipal**

Finalement, la décision du ministère de la Culture et des Communications du Québec d'appliquer le plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans de manière moins restrictive, grâce aux négociations et aux représentations de plusieurs intervenants de l'Île d'Orléans, a été bien accueillie par le conseil municipal.

Par conséquent, la directive administrative qui consistait à diriger les citoyens de Saint-François directement au MCC pour effectuer le dépôt de leur demande d'autorisation a été abrogée.

Nous reprenons donc l'ancien système qui consistait à transmettre les demandes d'autorisations au MCC au même moment que les demandes de permis à la Municipalité, recréant ainsi un guichet unique pour les citoyens directement à la Mairie de la Municipalité.

Tout en vous soulignant que la prochaine séance ordinaire du conseil est prévue **le lundi 7 octobre prochain à 20 h à la salle du conseil** et vous rappelant que nous sommes à votre service du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, nous vous souhaitons un très bel automne 2019 !

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Que** le rôle triennal d'évaluation foncière, 2019, 2020 et 2021, de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans qui sera en 2020 en vigueur pour son deuxième exercice financier, a été déposé à mon bureau le 9 septembre 2019,

**Que** toute personne peut en prendre connaissance sur le site Internet municipal par le lien *rôle d'évaluation et matrice graphique en ligne* sur la page d'accueil au : [msfio.ca](http://msfio.ca) et à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

**Du lundi au jeudi**  
**De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;**

**Que** conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi.

**Que** pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- 2- Être déposée à la Mairie ou y être envoyée par courrier recommandé :  
**3491, chemin Royal**  
**Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0**
- 3- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau municipal;
- 4- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 002-97 de la M.R.C. de l'Île d'Orléans et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de septembre deux mille dix-neuf.**

**Marco Langlois, DMA**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier**